DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	17
Représentés	11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET.

Absents excusés : P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, C. MARTIN, G. SORBA représenté par M. CUTILLO, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, C. POULIQUEN représenté par M. CATELIN, D. JARNIGON représenté par J. LEVI VALENSI, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO représentée par L. MAURIZIO, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

N° 2022-052

Demande de subvention au titre de la Provence verte

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique très active d'aide aux communes via divers programmes de subventions.
Le dispositif « Provence verte » est une démarche que le Département des Bouches du Rhône a initié afin de favoriser diverses opérations de verdissement des communes, de lutte contre les ilots de chaleurs, etc.
Ce dispositif permet de financer à des taux allant jusqu'à 70% des projets répondant à ces objectifs, plafonnés à 200.000 €HT d'investissement par an.

En date du 14 avril 2022, le conseil municipal sollicitait le Département au titre du dispositif Provence verte 2022 pour le financement de la création d'un parc public sur le site de la Seigneurie, avec une enveloppe financière cible de 500.000 €HT.

Lors d'une réunion avec le service de l'aide aux communes du Département, il nous été demandé de procéder autrement :

- De faire une demande de financement des études du parc au titre du FDADL 2022
- Puis de faire une demande de financement des travaux du parc au titre du CDDA 2023-2024.

Et il est donc possible de modifier la demande de subvention Provence verte 2022, comme suit.

1 - Plantations d'arbres / Verdissement de la commune / Lutte contre la chaleur urbaine

Lieux
Autour de l'église
Chemin de la Maisonnette
Chemin du Val Dernier (sud)
Haie du boulodrome
Avenue Jean Moulin (côté sud)
Avenue Jean Moulin (milieu)
Délaissé lotissement des Aires de Saint Estève
Accès à la Roselière
Accès à Saint Exupéry
Chemin du Puy (Carré des Roses)
Beach volley (espace pique-nique)

2 - Verger conservatoire et participatif

La Commune souhaite finaliser son projet de jardin partagé + verger conservatoire partagé.
Le jardin partagé a été financé par le Département et la Métropole. Il est en cours de réalisation.
L'association de gestion a déjà été créée.
La deuxième partie du projet concerne le verger, qui sera géré de façon participative par la même association, sur les parcelles n° CC 168 conservatoire, CC 169 et CC 170, pour un total d'environ 8.255 m².
Il s'agit dans un premier temps de planter des arbres fruitiers : abricotiers, amandiers, cerisiers, plaqueminiers, poiriers, vignes, oliviers, grenadiers, etc.

NB : une vieille maisonnette se trouve sur le site. Sa réhabilitation sera réalisée ultérieurement.

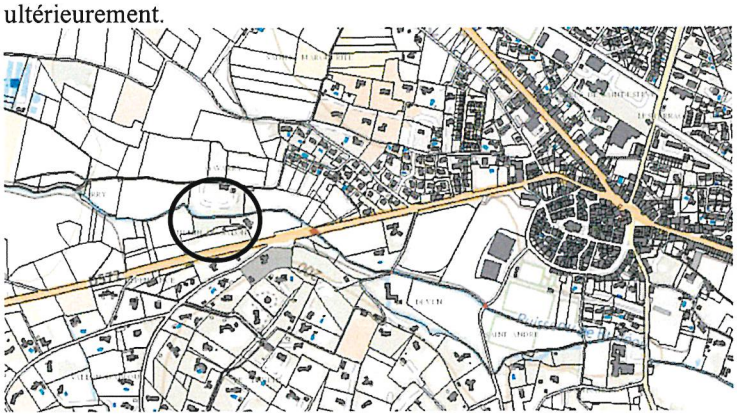

3 – Site de la Seigneurie

Il est proposé de réaliser dans un premier temps des aménagements légers sur le site de la Seigneurie, en attendant les résultats des autorisations environnementales.

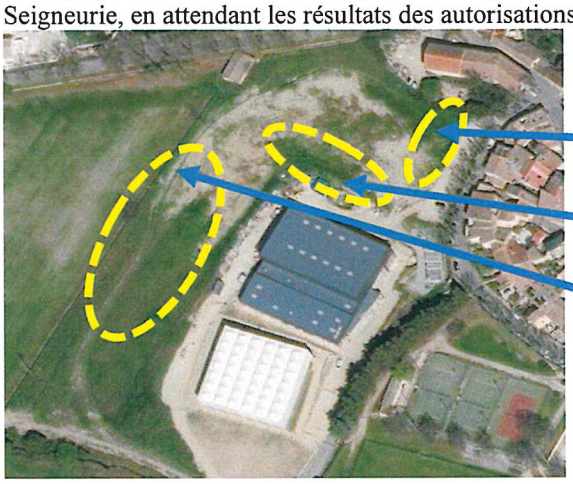

- Semis de graines de prairie sur Broyage des cailloux
- Plantation de 4 ou 5 arbres de haute tige
- Plantation d'un verger d'environ 40 arbres fruitiers
- Plantations d'arbres divers, principalement de hautes tiges

NB : les arbres de haute tige ne doivent pas impacter le cône de vue sur le village.
Une barrière d'accès et un hôtel à insecte sont aussi prévus.

L'espace actuellement utilisé pour du stationnement à proximité du village n'a pas vocation à garder cette fonction. La Municipalité va prochainement empêcher le stationnement pérenne sur ce site.

Couts prévisionnels

1. Ensemble des plantations « en ville »	88.152 €HT
2. Verger partagé conservatoire Végétaux, préparation du site, arrosage, etc.	21.485 €HT
3. Site de la Seigneurie Plantations et semis	95.126 €HT
Total :	**204.763 €HT** ***Plafonné à 200.000 €***

Plan prévisionnel de financement (sur le montant plafonné)

-	Département	70 %	140.000 €
-	Autofinancement communal	30 %	60.000 €

Planning Prévisionnel

Dossier 1 : Les arbres seront plantés en 2023
Dossier 2 : Il est prévu de planter les arbres pendant l'hiver 2022-02023
Dossier 3 : Les plantations et aménagements sont prévus pour l'hiver 2022-2023

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
..... **DECIDE :**

- De solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Provence verte » 2022, à un taux de 70 % et un montant de subvention de 140.000 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financements du Département 13,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document afférant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : - 7 OCT. 2022
Affiché le : - 7 OCT. 2022